



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

services de la Présidence

Question écrite n° 44933

Texte de la question

M. René Dosière demande à M. le Premier ministre de lui transmettre les éléments suivants concernant le fonctionnement de la présidence de la République pour l'année 2008 : pour les agents recrutés sous contrat avec la présidence de la République (à l'exception des contractuels occasionnels recrutés pour les réceptions), la moyenne des cinq rémunérations nettes (primes comprises) les plus élevées d'une part, les plus basses d'autres part ; le montant de la rémunération médiane. Pour les fonctionnaires mis à disposition par les divers ministères, la moyenne des dix rémunérations nettes (primes comprises) les plus élevées d'une part, des dix plus basses d'autre part ; le montant de la rémunération médiane.

Texte de la réponse

1) Moyenne annuelle 2008 des rémunérations nettes des personnels recrutés par la présidence de la République : 50 227,06 EUR/agent. Moyenne annuelle 2008 des 5 rémunérations nettes les plus élevées servies sur le budget de la présidence : 197 750 EUR/agent. Moyenne annuelle 2008 des 5 rémunérations nettes les plus faibles servies sur le budget de la Présidence : 17 670 EUR/agent. 2) Moyenne annuelle 2008 du coût employeur des personnels mis à disposition de la présidence de la République : 55 066 EUR/agent. Moyenne annuelle 2008 du coût employeur des 10 rémunérations les plus élevées servies aux fonctionnaires : 148 246,46 EUR. Moyenne annuelle 2008 du coût employeur des 10 rémunérations les plus faibles servies aux fonctionnaires : 32 083,18 EUR/agent.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44933

Rubrique : État

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 2009, page 2677

Réponse publiée le : 19 mai 2009, page 4834